



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 janvier 2012

Délibération n°2012-03

**Autorisation de signer la convention de financement entre l'UEB et ses
Etablissements membres dans le cadre du projet UEB C@mpus**

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne », et en particulier les articles 6 et 15 des statuts annexés

Vu le courrier adressé au Préfet de la région Bretagne, par la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le 12 juin 2009, distinguant le projet UEB C@MPUS en tant que "campus prometteur" et allouant 30 M€ de l'Etat à ce titre,

Vu la convention cadre « projet UEB C@mpus » signée entre l'Etat, la Région Bretagne et l'UEB le 13 avril 2011,

Vu le dossier d'expertise du projet (ref NUM/INFR/110105-20) faisant état de la participation des établissements membres aux loyers de l'exploitation-maintenance des volets immobilier et numérique du projet,

Vu la délibération 2011-34 du CA de l'UEB relative à la validation des modalités de répartition de la prise en charge des frais d'exploitation-maintenance immobilière et numérique,

Exposé des motifs :

Afin d'organiser les modalités exécutoires de la délibération 2011-34, un groupe de travail s'est réuni et a réalisé le projet de convention porté à connaissance du CA de l'UEB.

Proposition :

Le CA de l'UEB approuve le texte de la convention de financement à intervenir entre l'UEB et ses Etablissements membres dans le cadre du projet UEB C@mpus et sa signature par le Président de l'UEB pour une mise en application dès que besoin (installation des équipements numériques dans les bâtiments existants).

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée

Le Président de l'Université
Européenne de Bretagne

G. CATHELÉNEAU

Visa du Président

Pièce jointe au présent document : projet de convention de financement.

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 3 février 2012